



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-9-11-2

Séance du vendredi 9 octobre 2020

STRATEGIE OR

CONTRIBUTION FINANCIERE AU GROUPEMENT EUROPÉEN DE COOPERATION TERRITORIALE (GECT)EURODISTRICT REGION FREIBURG CENTRE ET SUD ALSACE

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSEs :

M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER,
M. COUCHOT, M. HAGENBACH, M. HEMEDINGER, Mme JENN, Mme MEHLEN- VETTER,
M. STRAUMANN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-11-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Action Transfrontalière, Européenne, Internationale et de la Promotion du Bilinguisme,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CP-2020-1-11-1 du 17 janvier 2020 portant sur l'adhésion au futur GECT Eurodistrict Région Freiburg – Centre et Sud Alsace,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme du 10 juillet 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde et autorise le versement d'une participation financière annuelle 2020 de 3 750 € au Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) - Eurodistrict Région Freiburg Centre et Sud Alsace par versement à la Trésorerie de NEUF-BRISACH.

Cette subvention sera prélevée sur le programme F812, imputation 65-048-6562-2678-114 du Budget départemental 2020 et fera l'objet d'un versement unique.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT



Remy WITH

Adopté à l'unanimité